

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2059**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Acquisition d'un tènement à détacher de la parcelle BP 33 située au sud de la rue Marceau et appartenant à GRT Gaz

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 17 janvier 2011****Décision n° B-2011-2059**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'un tènement à détacher de la parcelle BP 33 située au sud de la rue Marceau et appartenant à GRT Gaz**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 2009-1195 du 17 décembre 2009, le conseil de Communauté a approuvé les opérations d'accessibilité au site du Montout : accès nord, accès sud et parking des Panettes.

L'opération accès sud nécessite l'acquisition d'emprises foncières et notamment d'un tènement d'une surface d'environ 8 400 mètres carrés à détacher de la parcelle BP 33 d'une surface totale de 9 214 mètres carrés, appartenant à GRT Gaz pour permettre la création d'un bassin de rétention et du site propre de transport en commun provenant d'Eurexpo.

Cette acquisition sera réalisée au prix de 1 € le mètre carré soit un total d'environ 8 400 €. Le terrain est actuellement occupé par un exploitant agricole, le vendeur s'engage à rendre libre de toute location ou occupation ledit tènement le jour de la réitération par acte authentique ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 26 avril 2010 ;

Vu les articles L 1111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, pour un montant d'1 € le mètre carré, d'un tènement d'une superficie d'environ 8 400 mètres carrés à détacher de la parcelle BP 33 située au sud de la rue Marceau à Décines Charpieu et appartenant à GRT Gaz, dans le cadre de l'opération d'accessibilité au site du Montout-access sud.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A 1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 2085, le 17 décembre 2009 pour un montant de 9 400 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 824, à hauteur de 8 400 € pour l'acquisition et de 1 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.**